

# **CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE**

**A**

**MESDAMES ET MESSIEURS  
LES MEMBRES DU CONGRES DES ELUS  
DE MARTINIQUE**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT SUR LES PRECONISATIONS  
PROPOSEES PAR LA COMMISSION AD HOC  
DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE**

**(Rapport modifié suite à la Commission Ad Hoc du 13 décembre 2022)**

# INTRODUCTION

Le Congrès des élus de Martinique, temps de travail et de cohésion collective pour rechercher des solutions au regard de la situation sociale, démographique, culturelle, économique fortement dégradée de notre Martinique réuni le 12 Juillet 2022, a retenu 7 thématiques autour desquelles les pistes de réflexion s'organiseraient à savoir :

- Mieux être et mieux vivre ensemble en Martinique
- Répondre à l'urgence démographique
- Résilience et gestion durable du territoire
- Affirmer l'identité et la fierté martiniquaises
- Réformer le cadre institutionnel et instituer un droit à l'initiative
- Réussir le défi de l'autonomie alimentaire
- La performance économique territoriale

Pour ce faire, une commission ad hoc chargée d'organiser, d'animer et de suivre les travaux de réflexion a été mise en place le 19 Juillet 2022. Cette dernière a défini ses modalités organisationnelles, le 26 Juillet 2022. Elle a ainsi constitué 3 groupes de travail d'une dizaine de membres, un groupe de travail « Diagnostic », un groupe de travail « Préconisations » et un groupe de travail « Nouvelles compétences et pouvoirs normatifs à négocier »

La Commission ad hoc du Congrès a également désigné les animateurs de ces différents groupes.

Lancé le 18 Octobre 2022, le groupe de travail PRECONISATIONS animé par M. Alexandre VENTADOUR, Conseiller à l'Assemblée comprend les membres suivants :

BEAUNOL Jean-François  
CASANOVA Sandra  
CONCONNE Catherine  
COUTURIER Gilbert  
DI GERONIMO Benedicte  
LAGUERRE Didier  
MARIE-SAINTE Daniel  
MONROSE Michelle  
NADEAU Marcellin  
ODONNAT Fernand  
VENTADOUR Alexandre

Les préconisations initiales proviennent :

- des auditions des acteurs socioéconomiques, institutionnels et de la société civile menées par le groupe diagnostic
- de la plateforme numérique de consultation citoyenne en ligne
- des enquêtes
- des réunions publiques
- des travaux internes à l'administration territoriale

A partir des éléments du rapport diagnostic et des éléments précités, la méthode mise en œuvre par la commission ad hoc a consisté à ne retenir pour chaque thématique que :

- 1) les propositions pouvant être initiées dans le cadre actuel mais susceptibles de faire l'objet d'une évolution réglementaire d'une part
- 2) d'autre part les préconisations relevant d'évolution réglementaire ou institutionnelle.

La commission propose, par ailleurs, qu'un document retraçant les préconisations d'amélioration de l'action publique soit élaboré ultérieurement.

Le document pourra faire l'objet de modifications qui seront transmises dans les délais réglementaires d'un jour franc avant la réunion du Congrès.

# Sommaire

## **SOMMAIRE ..... 3**

### **1. MIEUX ÊTRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE EN MARTINIQUE..... 5**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE .....	5
<b>LOGEMENT EN MARTINIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>SANTE</b> .....	<b>5</b>
<b>SECURITE</b> .....	<b>5</b>
<b>EGALITE FEMMES/HOMMES</b> .....	<b>6</b>
<b>SPORT</b> .....	<b>6</b>
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE .	6
<b>LOGEMENT EN MARTINIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>SANTE</b> .....	<b>6</b>
<b>SECURITE</b> .....	<b>7</b>

### **2. REPONDRE A L'URGENCE DEMOGRAPHIQUE ..... 8**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE .....	8
<b>LA MARTINIQUE, LES MARTINICAIS ET LE MONDE</b> .....	<b>8</b>
<b>LE DEFI DE LA FUITE DES DIPLOMES</b> .....	<b>8</b>
<b>JEUNESSE, EDUCATION, SCOLARITE</b> .....	<b>8</b>
<b>FORMATION ET APPRENTISSAGE</b> .....	<b>8</b>
<b>LA FAMILLE, L'ENFANCE ET LA PARENTALITE</b> .....	<b>8</b>
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE .	9
<b>LA MARTINIQUE, LES MARTINICAIS ET LE MONDE</b> .....	<b>9</b>
<b>LE DEFI DE LA FUITE DES DIPLOMES</b> .....	<b>9</b>
<b>JEUNESSE, EDUCATION, SCOLARITE</b> .....	<b>9</b>

### **3. RESILIENCE ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE ..... 10**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE .....	10
<b>BIODIVERSITE</b> .....	<b>10</b>
<b>DECHETS</b> .....	<b>10</b>
<b>EAU</b> .....	<b>10</b>
<b>TRANSPORT, LOGEMENT, URBANISME &amp; FONCIER</b> .....	<b>11</b>
<b>RECHERCHE &amp; DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>11</b>
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE	11
<b>ENERGIE</b> .....	<b>11</b>
<b>DECHETS</b> .....	<b>12</b>

EAU .....	12
TRANSPORT, LOGEMENT, URBANISME & FONCIER.....	12
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT .....	12

**4. AFFIRMER L'IDENTITE ET LA FIERTE MARTINIQUAISES ..... 13**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL.....	13
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE .....	13

**5. REUSSIR LE DEFI DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ..... 14**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE .....	14
AGRICULTURE MARTINIQUAISE .....	14
ALIMENTATION ET SANTE .....	14
ECONOMIE BLEUE, PECHE ET AQUACULTURE .....	14
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE	14
AGRICULTURE MARTINIQUAISE .....	14
ALIMENTATION ET SANTE .....	15
ECONOMIE BLEUE, PECHE ET AQUACULTURE .....	15

**6. PERFORMANCE ECONOMIQUE TERRITORIALE ..... 16**

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE .....	16
MARCHES PUBLICS & PERFORMANCE ADMINISTRATIVE .....	16
FINANCEMENT & ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES.....	16
EDUCATION, FORMATION, EMPLOI.....	17
FISCALITE ET FINANCEMENTS PUBLICS .....	17
PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE	18

**7. REFORMER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET DROIT A L'INITIATIVE..... 19**

# 1. MIEUX ÊTRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE EN MARTINIQUE

## PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIÉES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

### Logement en Martinique

- Améliorer le dispositif de la viabilisation primaire (Fonds Régional Aménagement Foncier Urbain FRAFU)
- Faciliter les procédures d'accès au foncier par une politique volontariste de remembrement pour les opérations de redynamisation des centres urbains
- Développer les nouveaux types d'habitat, notamment intergénérationnel
- Accélérer le rythme de création de nouveaux logements sociaux
- Développer les filières de traitement de l'amiante

### Santé

- Etablir une feuille de route régionale de lutte ambitieuse contre les cancers
- Consolider l'accès à la prévention et aux innovations thérapeutiques, avec le soutien des associations et des municipalités
- Envisager une MIG (Mission d'Intérêt Général) spéciale Martinique pour prendre en compte le coût global de la santé en territoire insulaire
- Développer les dispositifs locaux de prévention et de protection en matière de santé mentale

### Sécurité

- Faciliter l'accès à l'aide juridictionnelle aux justiciables les plus précaires
- Créer sur le territoire un CEF (Centre Educatif Fermé) et un CER (Centre Educatif Renforcé)
- Renforcer les moyens de contrôle en mer avec l'installation de radars côtiers assurant la surveillance des eaux martiniquaises
- Mettre en place d'un Contrat Territorial de Prévention et de lutte contre la délinquance en partenariat avec l'Etat, l'Association des Maires, les EPCI et les acteurs / forces vives du territoire
- Développer la synergie entre les polices municipales, les agents de médiation, la gendarmerie et la police nationale dans le cadre notamment des CLSPD et CISPD
- Assurer le financement conjoint CTM – Etat de moyens de sécurité d'intérêt territorial
- Mettre en place des contrôle conjoints Martinique – Sainte-Lucie dans le canal et dans nos Zones Economiques Exclusives respectives ainsi que l'interopérabilité des

moyens matériels et des moyens de communication des forces de l'ordre de Sainte-Lucie et de la Martinique

- Mettre en place des canaux d'échanges d'informations (radio) entre Sainte-Lucie et la Martinique afin de faciliter les échanges entre Polices et entre administrations pénitentiaires
- Créer un poste de magistrat de liaison chargé de la coopération judiciaire internationale avec les pays de la Caraïbe et basé à Sainte-Lucie

#### Egalité femmes/homme

- Réaliser et mettre à jour régulièrement un diagnostic territorial global égalité F/H pour mieux asseoir les politiques institutionnelles
- Engager une campagne de communication pérenne sur la culture égalité F/H
- Travailler à l'échelle du territoire à la réduction de l'écart de rémunération F-H
- Mettre en place une charte contre le sexisme et toute autre forme de discrimination
- Renforcer les moyens techniques et humains de la délégation territoriale à l'égalité F-H

#### Sport

- Mettre en place une bourse de l'emploi sportif
- Soutenir et redynamiser le bénévolat, grâce auquel le monde sportif et associatif fonctionne
- Favoriser une pratique régulière des activités physiques, notamment par une offre de transport plus proche des besoins et des équipements
- Accompagner les municipalités et les collectivités dans la professionnalisation des animateurs municipaux, notamment dans le domaine sportif

### PROPOSITIONS D'ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE

---

#### Logement en Martinique

- Réformer la LBU, notamment en prévoyant le financement de l'accompagnement social.
- Engager une réforme foncière

#### Santé

- Renforcer la participation des institutions politiques locales à la définition de la politique de santé
- Disposer d'une compétence renforcée en matière de planification d'investissement et de financement des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Disposer d'une compétence partagée claire ARS/CTM pour la lutte anti-vectorielle (dengue, chikungunia, etc)

- Affirmer une co-responsabilité réglementaire des collectivités dans la gestion des crises sanitaires
- Régionaliser les enveloppes budgétaires de l'Etat dans le domaine de la santé et en confier la gestion à la CTM
- Disposer d'une compétence en matière de santé environnementale permettant de réglementer la lutte contre la pollution de notre environnement (eaux, rivières mer, chlordécone, sargasse.)
- Renforcer la compétence de la CTM dans la maîtrise la police de l'eau et de la biodiversité

### Sécurité

- Solliciter une compétence partagée entre la CTM et l'Etat en matière de sécurité et de définition des politiques publiques en matière de lutte contre la délinquance, notamment en augmentant les moyens d'intervention

Document de travail

## 2. REpondre A L'URGENCE DEMOGRAPHIQUE

### PROPOSITIONS D'ACTIONS Pouvant Être Initiées Dans Le Cadre Actuel, Susceptibles D'une Evolution Réglementaire

#### La Martinique, les martiniquais et le monde

- Mettre en place un partenariat renforcé pour faciliter les démarches administratives des candidats au retour avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs, les acteurs du logement et les transitaires
- Initier une politique familiale et nataliste volontariste

#### Le défi de la fuite des diplômés

- Créer un Guichet unique de Retour au Pays, espace d'orientation implanté en Martinique, avec des antennes en France et à l'étranger
- Créer un réseau d'ambassadeurs engagés sur la question du Retour
- Négocier avec les compagnies aériennes l'augmentation de la franchise bagage et un tarif applicable lors du déménagement des personnes désireuses de rentrer au Pays

#### Jeunesse, éducation, scolarité

- Dédier des moyens financiers fléchés sur la politique de retour des jeunes
- Augmenter la performance du système éducatif par de meilleures interactions entre l'école et l'entreprise

#### Formation et apprentissage

- Suivre et étudier la mobilité des néo-bacheliers et des étudiants martiniquais en collaboration avec le Rectorat et LADOM dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, compétences, logements, etc.

#### La famille, l'enfance et la parentalité

- Développer des places en crèches pour répondre aux besoins de tous
- Simplifier et adapter les procédures administratives au niveau des mairies pour l'inscription en crèche ou en école primaire
- Créer et développer les maisons de la parentalité afin de mieux accompagner les parents isolés et/ou les couples, pendant et après la grossesse

## **PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE**

---

### **La Martinique, les martiniquais et le monde**

- Elaborer une politique d'immigration et de repeuplement en concertation entre l'Etat et la CTM
- Proposer un nouveau dispositif de continuité territoriale plus équitable (refonte du dispositif en partenariat Etat/CTM à l'instar de la Corse)
- Consultation sur les politiques de délivrance des visas (éducation, santé, emploi)

### **Le défi de la fuite des diplômés**

- Négocier des aménagements dans la politique tarifaire des compagnies aériennes pour mieux assurer la continuité territoriale
- Contractualiser une clause de retour avec les jeunes martiniquais qui le souhaitent, dans le cadre de la politique de subvention de la Collectivité

### **Jeunesse, éducation, scolarité**

- Renforcer le rôle des collectivités locales dans la définition des politiques éducatives

# 3. RESILIENCE ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

## PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

### Biodiversité

- Se doter d'un outil de planification et d'aménagement du proche côtier dans le cadre du SAR (Schéma d'Aménagement Régional)

### Déchets

- Augmenter les moyens matériels et humains de contrôle des comportements en matière de pollution
- Systématiser, répéter et adapter les actions de communication et de sensibilisation pour instaurer un changement de comportement et améliorer le geste de tri (en lien avec les actions coercitives et répressives)
- Encourager le déploiement rapide et soutenu des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) structurantes, notamment celles des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) et des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et des Bateaux Hors d'usage (BHU)

### Eau

- Faire baisser le prix de l'eau par le biais d'une convention de partage de la ressource et d'échange d'eau, par le développement d'une interconnexion des réseaux et d'une gestion patrimoniale technique et financière optimisée
- Poursuivre la diversification de la ressource en développant les forages dans les secteurs les plus prometteurs et pertinents économiquement
- Aider les collectivités à lancer les opérations et consommer les fonds disponibles en améliorant l'évaluation des coûts et délais de réalisation des projets et en renforçant l'ingénierie financière et la commande publique voire en assouplissant les règles dans ce domaine
- Instaurer au sein des Communautés d'Agglomération un prix social de l'eau dont le nombre de bénéficiaires dépend du financement possible et du traitement des demandes par la Caisse d'Allocations Familiales en préfiguration du prix unique
- Assujettir toutes les demandes de financement eau, y compris FEI, au respect du cadre du Plan Eau DOM
- Ouvrir les financements OFB au renouvellement et à la réhabilitation de canalisations
- Permettre le préfinancement par l'AFD des études préalables et des travaux Plan Eau DOM, sur la base de la notification du comité des financeurs

- Permettre de rallonger les délais de réalisation des plans en cours (programmations trop lourdes à réaliser d'ici fin 2023)
- Permettre une première tranche de financement à hauteur de 2 millions / an par la CAF pour le financement du prix social de l'eau
- Poursuivre la mise en œuvre du Dispositif de Financement de l'Assainissement des Particuliers (DFAP)
- Trouver d'autres solutions de financement pour la réhabilitation de l'Assainissement Non-Collectif (ANC)

### Transport, logement, urbanisme & foncier

- Solliciter du Gouvernement la « sécurisation réglementaire » du versement mobilité qui représente une part significative des recettes de l'établissement (33%)
- Optimiser les réseaux routiers (aménagement satisfaisants et entretenus)
- Prévoir dans les documents de planification urbaine, du foncier dédié à l'implantation de gares routières et/ou de pôles d'échanges qui favoriseraient le report modal du véhicule particulier vers le transport public
- Solliciter de l'Etat la mise en place d'une commission paritaire et enclencher les travaux (un accord de branche et/ou une convention collective propre au territoire sont engagés par Martinique Transport).
- Poursuivre les travaux de révision du SAR

### Recherche & Développement

- Demander une mobilisation forte des moyens humains et financiers pour la rédaction des projets et le suivi des financements
- Augmenter les enveloppes allouées à l'innovation et au développement de solutions technologiques dans des domaines de pointe (batteries, énergie, aérien, etc.)
- Développer les zones d'activités dédiées à l'innovation dans des domaines comme la biodiversité ou les nouvelles technologies logistiques

## PROPOSITIONS D'ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE :

### Energie

- Mettre en place une fiscalité énergétique destinée à anticiper la perte de recette fiscale liée à l'arrivée massive de véhicules non thermiques et à la perte de l'accise relative aux carburants :
  - Production d'EnR dont les recettes issues de la revente d'électricité iraient directement aux profits des collectivités (recours à une société type SPL/SEM)
  - Nouvelle répartition des Charges de Service Public de l'Energie (SPE) au bénéfice directe et total des collectivités

- Recettes issues de la revente/mise à disposition d'électricité pour la mobilité électrique (à condition de maîtriser sa production via des EnR)
- Principe d'une taxe carbone territorialisée
- Recette via tout autre EnR responsable en particulier d'une perte de recette via l'accise de l'énergie
- Disposer d'un pouvoir réglementaire plus élargi que l'habilitation énergie (en cours) afin d'adapter la loi énergétique à la particularité insulaire du territoire

### Déchets

- Mener une réflexion sur la fiscalité locale et mettre en place une fiscalité permettant de financer les infrastructures de traitement des déchets à travers :
  - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
  - La TVA incitative pour les produits pouvant être traités et valorisés localement (ou inversement pour les produits impliquant l'absence de traitement et de valorisation),
  - La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
  - Une relecture de la politique d'octroi de mer sur ces aspects précis.
- Clarifier la définition du déchet, commune au niveau de l'UE quel que soit l'Etat membre pour engager la mutualisation au niveau caribéen
- Assouplir les règles de transports transfrontaliers de déchets ainsi que le dispositif Aide au fret déchets (FEDER) avec une augmentation de la part Etat
- Favoriser l'optimisation de lignes maritimes : Favoriser la coopération des RUP avec les instances internationales et mettre en œuvre des décrets d'application au niveau local de la loi sur la diplomatie territoriale

### Eau

- Apporter une réponse réglementaire locale aux besoins de financement des travaux à réaliser pour permettre une meilleure gestion de la ressource disponible
- Obtenir de l'Etat une plus grande transparence sur la qualité de l'eau et la compensation des surcoûts générés par cette pollution pour les usines de retraitement de ces eaux, notamment en lien avec la pollution à la chlrodécone

### Transport, logement, urbanisme & foncier

- Explorer les possibilités juridiques et financières qui favoriseront l'expérimentation de matériels roulants alimentés par des sources énergétiques différentes afin d'appréhender les conditions d'exploitation et d'entretien/maintenance
- Disposer d'un pouvoir réglementaire plus élargi que l'Habilitation Transport
- Envisager la création d'un Syndicat Mixte de gestion des routes afin de rationaliser l'aménagement de l'ensemble du domaine routier du territoire

### Recherche & Développement

- Adapter les projets de type HORIZON ou LIFE aux spécificités locales afin de varier les fonds disponibles.

## 4. AFFIRMER L'IDENTITE ET LA FIERTE MARTINIQUAISES

### **PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL**

---

- Développer et structurer l'enseignement supérieur en musique, en danse, en théâtre et en cinéma pour que les jeunes Martiniquais puissent étudier sur place et devenir les forces vives de ces secteurs culturels
- Obtenir la réduction des frais d'approche pour l'achat de matériel audiovisuel à l'entrée du territoire (cf. continuité territoriale)
- Obtenir l'exonération des taxes et/ou la réduction des frais d'approche pour les artistes plasticiens lors du transport de leurs œuvres quand ils vont exposer à l'étranger à l'entrée et à la sortie du territoire (cf. continuité territoriale)

### **PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE**

---

- Demander la reconnaissance de la langue créole à côté de la langue française
- Enseigner la langue créole de façon obligatoire de la maternelle au lycée dans des modalités qui seront définies par les spécialistes en fonction des filières
- Valoriser les œuvres martiniquaises dans les programmes des différents médias nationaux, notamment par la mise en place de quotas
- Adapter le statut d'intermittent du spectacle pour les artistes locaux en prenant en compte les spécificités du territoire
- Donner du pouvoir décisionnel à la CTM en matière de fouilles archéologiques
- Octroyer à la Collectivité la propriété des découvertes archéologiques faites sur le territoire martiniquais

# 5. REUSSIR LE DEFI DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

## PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

### Agriculture martiniquaise

- Améliorer la trésorerie des agriculteurs en créant un fonds d'avance de subventions européennes et en optimisant les procédures
- Accélérer la transition agroécologique des filières par la valoriser la polyculture/élevage associée à des allègements fiscaux sur les produits écologiques
- Développer les filières de valorisation des bio-déchets issus de l'élevage
- Participer au réseau de coopération inter-caribéen de transition agro-écologique
- Renforcer la recherche agronomique locale
- Création d'un Contrat Territorial d'Engagement Agro-écologique
- Favoriser la distribution de la production locale par la création de Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial
- Soutenir la mise en place d'une plateforme mutualisée des coopératives agricoles
- Mettre en place des outils de gestions des risques du marché interne

### Alimentation et Santé

- Mettre en conformité des postes aux frontières pour les contrôles sanitaires pour homologation aux normes UE

### Economie bleue, pêche et aquaculture

- Assurer la maîtrise par la Collectivité Territoriale de Martinique de la traçabilité des produits locaux et d'importation
- Soutenir les productions de contre-saison pour l'exportation
- Renforcer les moyens de l'Observatoire des marchés pour une meilleure information des producteurs et des acheteurs
- Faire de l'École Maritime Aquacole de Martinique un référent régional de formation

## PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE :

### Agriculture martiniquaise

- Obtenir un complément de revenu pour les jeunes installés en système agro-écologique
- Réformer le dispositif Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) pour faciliter l'installation des primo-installants sans contrainte de limite d'âge

- Créer un dispositif incitatif permettant la libération du foncier agricole en friche, notamment par le biais de leviers fiscaux
- Mettre à disposition des jeunes agriculteurs le foncier disponible, particulièrement les terres en friche

### **Alimentation et Santé**

- Créer un nouveau dispositif d'indemnisation des agriculteurs face aux pertes de production dues aux aléas climatiques
- Modifier les normes actuelles d'approvisionnement des reproducteurs hors UE pour assurer la résilience de la filière élevage
- Obtenir par décret la libération des plantes locales inscrites dans la pharmacopée française, pour permettre une utilisation dans l'alimentation et la cosmétique

### **Economie bleue, pêche et aquaculture**

- Faire de la Collectivité Territoriale de Martinique l'autorité unique de gestion des fonds POSEI
- Rendre éligible à nouveau le financement de l'encadrement technique des filières et l'accès à toute organisation professionnelle quelle que soit sa taille
- Mettre en place un dispositif en remplacement de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) intégrant les acteurs locaux de la distribution et de la transformation afin qu'ils participent au soutien des filières locales

# 6. PERFORMANCE ECONOMIQUE TERRITORIALE

## PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

### Marchés publics & performance administrative

- Développer les outils de développement économique pour donner une vision prospective claires des orientations pour le développement et l'attractivité du territoire
- Accroître la visibilité des chantiers publics à 3-5-10 ans, notamment au sein d'instances de concertation (Haut Conseil à la Commande Publique, Haut Comité Régional pour l'Industrie)
- Accroître également la visibilité sur le foncier disponible ou à mettre à disposition pour les activités économiques et la répartition spatiale de ces activités sur le territoire
- Lever les contraintes à la montée en puissance des marchés de réhabilitation, rénovation et travaux de second œuvre
- Améliorer les conditions d'accès à la commande publique, pour les opérateurs et organismes de formation
- Diminuer les délais de procédures d'attribution des autorisations administratives, eu égard à l'étroitesse du territoire (collectivités, EDF, ONF, etc.)
- Constituer des groupements de commande stratégique intégrant l'Etat, la CTM et des acteurs économiques locaux sur les axes prioritaires de développement
- Optimiser la gestion du patrimoine public au service de l'économie par la création d'une plateforme recensant les locaux disponibles non-occupés appartenant à l'Etat et aux collectivités

### Financement & accompagnement des entreprises

- Performer l'environnement financier des entreprises et les conditions de leur compétitivité par la création d'un ou de fonds souverains territoriaux avec droit de préférence pour la souscription par des martiniquais
- Faciliter la gestion des instruments financiers de soutien au développement économique des TPE/PME en permettant d'appliquer les dispositions de la gestion in house dans le cadre de la coopération entre pouvoirs adjudicateurs selon des indicateurs adaptés à la réalité du tissu économique local
- Obtenir l'exonération totale ou partielle des charges salariales à la fois pour les postes d'encadrement et les secteurs stratégiques et/ou exposés à la concurrence
- Etablir des dispositifs fiscaux et sociaux incitatifs, stabilisés à 5-10 ans pour renforcer la compétitivité du tissu (notamment pour l'industrie, l'innovation et l'exportation) et sécuriser les investisseurs locaux et internationaux

## Education, formation, emploi

- Obtenir le partage de compétences avec l'Etat sur l'apprentissage, en cohérence avec le déploiement d'une GPEEC territoriale qui tienne compte notamment des besoins :
  - de main d'œuvre et formation à moyen-long terme, notamment en lien avec l'accélération des départs à la retraite et de jeunes qualifiés
  - de former et retenir ces jeunes qualifiés
  - d'enrichir l'offre de formations certifiantes spécifiques à notre tissu économique
- Réviser les modalités de prise charge des demandeurs d'emploi pour prendre en compte l'exiguïté de notre territoire, le coût de la vie, le niveau élevé du chômage et obtenir la fongibilité des aides à l'emploi
- Obtenir de l'Etat la revalorisation du « coût de revient Apprenti outremer » eu égard aux coûts de la vie et différentiels de prix des équipements de formation

## Fiscalité et financements publics

- Mettre en place les mécanismes de transparence sur les prélèvements fiscaux, y compris des acteurs privés
- Obtenir la prise en charge par l'Etat des surcoûts induits par les handicaps structurels et spécificités de notre territoire, au titre de la continuité territoriale et égalité réelle notamment :
  - Pour les travaux de désamiantage, eu égard aux coûts du transport, générés par l'exportation contraintes des déchets
  - Pour les travaux d'entretien des espaces verts et accotement, de l'assainissement pluvial, liés à notre climat tropical (DGF supplémentaire)
- Obtenir le respect du financement par l'Etat de ses décisions d'augmentation de charges et transferts de compétence, à travers l'augmentation de ses dotations (DGF, TVA, autres)
- Obtenir les moyens d'un affichage obligatoire des montants d'octroi de mer sur les factures, au même titre que la TVA, pour plus de transparence
- Obtenir une dérogation définitive permettant aux croisiéristes américains ne disposant pas de passeport d'entrer sur notre territoire, à l'image de nos voisins caribéens
- Etendre les droits de trafic signés entre la France et certains pays (Jamaïque, Brésil, Trinidad, etc.) à la Martinique pour faciliter l'ouverture de nouvelles dessertes aériennes
- Déconcentrer ces autorisations d'ouvertures de lignes au niveau de l'aviation civile locale, conformément aux engagements pris aux assises du transport aérien en 2018
- Assurer l'égalité de traitement dans l'abandon des dettes fiscales et sociales
- Modifier la date d'éligibilité des opérations cofinancées par l'Etat, sur le principe des fonds européens : « opérations non terminées » au lieu de « opérations non débutées »
- Organiser une collaboration des pouvoirs ou donner à la Collectivité territoriale, la compétence dans l'administration des prix des produits de premières nécessités

## **PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE :**

---

- Développer l'équivalence de normes pour développer l'intégration Caribéenne et la « géographie cordiale américaine » pour stimuler la dynamique export et faciliter les formalités administratives d'entrée sur le territoire de la main d'œuvre issue de ce bassin
- Solliciter la déconcentration de l'autorité territoriale de régulation pour les communications électroniques à l'échelle des Antilles Guyane, en délégation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des Postes (ARCEP) et de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOMM), avec un pouvoir au moins identique aux instances hexagonales
- Introduire une clause de préférence locale dans l'attribution des marchés à l'instar du « Buy American Act »
- Etudier la possibilité d'édicter une définition spécifique de la PME, propre aux RUP, au niveau national et communautaire pour les marchés publics (nombre de salariés, chiffre d'affaires, nombre d'années de résidence, acquittement des charges fiscales et sociales, etc.)
- Revisiter les opportunités offertes par la mise en place de zones franches, globale ou localisées, pour le territoire
- Obtenir la communication des données fiscales des opérateurs économiques du territoire à la CTM dans le cadre d'un partenariat d'optimisation du levier fiscal
- Rendre les ouvrages d'art et infrastructures indispensables aux déplacements des secours éligibles au FPRNM (Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs)
- Proposer une modification de la Constitution pour y inscrire l'autonomie financière réelle des collectivités locales (charges compensées en totalité)
- Défisicaliser l'investissement des particuliers dans les ouvrages publics structurant en Outre-Mer

# 7. REFORMER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET DROIT A L'INITIATIVE

## PROPOSITION D' ACTIONS

*(Ce sujet faisant l'objet des futurs travaux du groupe « Institutions », les propositions consignées ci-dessous sont celles qui ont été entendues lors des auditions et travaux.)*

- **Réformer le cadre constitutionnel actuel**
  - Supprimer la dichotomie entre les articles 73 et 74 (écrasement de ces 2 articles) en créant un article unique relatif aux Outre-mer : clause Outre-mer unique qui prévoirait une égalité des droits non révisable avec une compétence d'auto organisation permettant aux CT de se doter des institutions qu'elles souhaitent et d'avoir un certain nombre de compétences hors compétences régaliennes  
OU
  - Développer un article dédié Martinique dans la Constitution  
OU
  - Elargir le périmètre d'action de l'article 73  
OU
  - Développer un article intermédiaire entre 73 et 74
  
- **Certains de ces scénarios pourraient nécessiter une loi organique**

Cette loi déclinerait l'attribution de compétence et les transferts de compétences potentiels.  
On pourrait envisager une coresponsabilité de la CTM sur certaines compétences de l'Etat dans le cadre de davantage de partage de compétences.
  
- **Garantir lors des transferts de compétences aux collectivités les transferts de leviers fiscaux et financiers correspondants afin de ne pas assécher les moyens des collectivités locales**